

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 3 juillet 2020

**1<sup>ère</sup> Commission**  
N° CD-2020-4-1-1

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LA PRÉSIDENTE DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEPUIS LE 16 MAI 2020  
EN MATIÈRE DE GARANTIE D'EMPRUNTS ET DE SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS**

Résumé : Communication relative aux délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental en matière de garantie d'emprunts et de subventions aux associations depuis le 16 mai 2020.

Sur la base de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la délibération n° CD-2020-2-12-4 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 24 avril 2020 a élargi le périmètre des délégations accordées à la Présidente du Conseil départemental aux décisions en matière des garanties d'emprunt et d'attribution de subventions aux associations.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours depuis le 16 mai 2020.

L'ensemble des décisions prises durant cette période figure dans les annexes 1 et 2.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT